



Crée le 22 Avril 2023

SIRET 491 569 240 00014 – N° association W452004242

Marque Déposée INPI sous le n° 5090462 – Classes 35 & 41

Siège Social déclaré : Pôle Culturel

Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin

12, parvis de l'UNESCO

21000 DIJON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le lundi 20 Octobre 2025 à 19h 30 à NANTES (Loire Atlantique)

Parc des Expositions - Rte de St Joseph de la Porterie – Grand Palais porte 2 – salle Erdre,
le Président élu, et en exercice, Monsieur Benoît PAUTRAT a procédé à l'ouverture régulière de
l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Ordre du Jour est :

Emargement de la feuille de présence ;

*Rapport moral du Président (*non soumis au vote*)

*Rapport d'Activités présenté par le Secrétaire Général (*vote*)

*Rapports financiers par le Trésorier Fédéral

a) Budget Réalisé 2024

b) Budget Prévisionnel 2025

*Proposition tarifaire pour les Cotisations 2026

– Validation du Budget prévisionnel 2026 (*à enterrer par vote à l'AG*)

– Approbation d'un Règlement Intérieur

tel que défini dans sa Version 02 du 22 Octobre 2024

– Proposition de créations de nouvelles entités régionales.

– Questions diverses*

***Nota :**

(les questions diverses, hors celles de l'Ordre du Jour, devront être proposées avant l'Assemblée Générale Ordinaire afin de pouvoir les traiter).

**Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.*

⌘

Après avoir été statutairement invité par courrier électronique, en date du 02 Octobre 2025, sont présents ou représentés avec « POUVOIR » :

a) les Groupements Régionaux ci-dessous,

b) les Confréries adhérentes à l'un des Groupements Régionaux présentement nommés ci-après, et à jour au 20 Octobre 2025, de leurs cotisations fédérales.

Tous les Groupements Régionaux, et Toutes les Confréries présentes ou représentées ont régulièrement émargées la « feuille de présence » (par ordre numérique) :

1- pour les ARDENNES (08) :

01 département & **05 Confréries** - *quorum minimum requis 15% = 01 représentant.*

Présentes ou représentées : 02 = 40% des Confréries adhérentes à son Groupement Régional.

2- pour la BOURGOGNE FRANCHE-COMTE :

07 départements & **20 Confréries** : *quorum minimum requis 15% = 03 représentants.*

Présentes ou représentées : 07 = 35% des Confréries adhérentes à son Groupement Régional.

3- pour la BRETAGNE :

04 départements & **07 Confréries** : *quorum minimum requis 15% = 01 représentant.*

Présentes ou représentées : 07 = 100% des Confréries adhérentes à son Groupement Régional.

4- pour le CENTRE VAL-de-LOIRE :

04 départements & **11 Confréries** : *quorum minimum requis 15% = 02 représentants.*

Présentes ou représentées : 04 = 36,36% des Confréries adhérentes à son Groupement Régional.

5- pour le GRAND EST :

09 départements & **45 Confréries** : *quorum minimum requis 15% = 07 représentants.*

Présentes ou représentées : 15 = 33,33% des Confréries adhérentes à son Groupement Régional.

6- pour le LANGUEDOC-ROUSSILLON Occitanie :

05 départements & **56 Confréries** : *quorum minimum requis 15% = 09 représentants.*

Présentes ou représentées : 39 = 69,64% des Confréries adhérentes à son Groupement Régional.

7- pour le MIDI PYRENEE Occitanie :

07 départements & **28 Confréries** : *quorum minimum requis 15% = 05 représentants.*

Présentes ou représentées : 25 = 89,29% des Confréries adhérentes à son Groupement Régional.

8- pour la NORMANDIE :

02 départements & **13 Confréries** : *quorum minimum requis 15% = 02 représentants.*

Présentes ou représentées : 07 = 53,85% des Confréries adhérentes à son Groupement Régional.

9- pour la NOUVELLE AQUITAINE :

12 départements & **39 Confréries** : *quorum minimum requis 15% = 06 représentants.*

Présentes ou représentées : 09 = 23,07% des Confréries adhérentes à son Groupement Régional.

10- pour les PAYS de La LOIRE :

05 départements & **31 Confréries** : *quorum minimum requis 15% = 05 représentants.*

Présentes ou représentées : 09 = 29,03% des Confréries adhérentes à son Groupement Régional.

TOTAL des CONFRERIES = 255

a) PRESENTES en présentiel = 27 soit 10,59 %

b) EXCUSEES avec POUVOIR = 96 soit 37,65%

c) ABSENTES sans Pouvoir ni excuse = 132 soit 51,76%

QUORUM REQUIS 15% soit 38,25% des Confréries adhérentes.

QUORUM de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 64,64%

Le quorum étant régulièrement et statutairement requis, le Président élu et en exercice peut valablement délibérer et procéder à tous votes par les Membres de l'assemblée présente.



En préambule, le Président de la Fédération des Confréries des Régions de France, après avoir remercié notre hôte, donne la parole au Président du Groupement Régional des Pays de La Loire, Monsieur Dominique PAIROCHON, pour son « mot d'accueil », et une brève présentation de son Ambassade.

1- Rapport moral du Président (non soumis au vote)

Le Président Benoît PAUTRAT retrace brièvement les « Grandes Lignes » de sa mandature 2024-2025 :

La FCRF est l'instance Officielle de représentation des Confréries de France auprès des organismes institutionnels, publics et privés.

- Une année, ou plus exactement 14 mois où les projets ont été retardés et pénalisés par une procédure judiciaire longue et coûteuse d'environ 7 000 €., et à la charge de la FCRF = se sont vos cotisations que l'ex-Président démissionnaire a pénalisé en nous assignant au Tribunal Judiciaire.
- Une restructuration organisationnelle et territoriale débutée en 2024 et terminée fin 2025.
- Les débuts d'un travail collectif en commissions.
- La satisfaction de reconnaissance du PCI France par le Ministère de la Culture.
- Nous sommes en route pour l'UNESCO.
- Poursuivons les améliorations techniques, les partenariats, les services et la communication (site, magazine et réseaux sociaux) pour nos confréries françaises.

Sur tous ces grands items, le Président Benoît PAUTRAT aura l'occasion de les développer plus en avant, et régulièrement en fonction des travaux des Commissions :

- Ethique
- Finances
- Communication/ WEB/ Réseaux Sociaux
- Events
- Confréries & Chapitres
- Gestion Administrative & Technique.

2- Rapport d'Activités présenté par le Secrétaire Général (vote)

« Depuis notre dernière Assemblée Générale à DIJON, le samedi 06 Avril 2024, beaucoup d'eau est passée sous nos ponts de FRANCE...

Dans la « tourmente », que nous n'avions pas prévu ni voulu, c'est donc avec une volonté retrouvée, que nous avons pu parcourir les chemins de nos Chapitres des Confréries des Régions de France.

Mais que s'est-il donc passé entre Avril 2024 et Octobre 2025 ???

Tout d'abord, en préambule, je souhaite vous apporter quelques informations, que peut-être, vous n'avez pas tous reçu.

Effectivement, le Conseil d'Administration élu légalement à Dijon, s'est retrouvé devant « UN FAIT ACCOMPLI » l'obligeant ainsi à gérer la Fédération des Confréries des Régions de France, AVEC UNE « EPEE de DAMOCLES » au-dessus de ses têtes, puisque l'ANCIEN PRESIDENT DEMISSIONNAIRE METTAIT EN CAUSE L'ELECTION du 06 AVRIL 2024, et ASSIGNAIT en

JUSTICE, d'abord la FEDERATION ELLE-MÊME AINSI QUE TOUS LES NOUVEAUX MEMBRES... sauf 01.

Et là... nous n'avons JAMAIS EU LA REPONSE : pourquoi pas ce nouvel élu ???

Elément QUI A PROVOQUE des QUIPROQUOS, et qui plus est, a alimenté des propos diffamatoires par des « Personnes revanchardes... ».

Qu'importe... les chiens aboient mais la caravane passe...

DONC, pendant 14 mois, vos Administrateurs ont tout de même travaillé, d'une manière régulière mais toujours dans l'attente d'une décision de justice, prouvant leur légitimité, et donc, dans l'improbabilité de pouvoir valider légalement un Conseil d'Administration.

Le 18 Juin 2025, la justice a tranché, et c'est ainsi que le Tribunal Judiciaire de Dijon a rendu son Délibéré de Référé en DEBOUTANT le DEMANDEUR de TOUTES SES ACTIONS.

AFFAIRE CONCLUE... et A PRESENT PASSONS A L'AVENIR...

Durant ces 14 mois, tous vos Présidents des Groupements Régionaux (Ambassades – Académies – Fédération Régionale – etc...) ainsi que leurs Délégués, se sont retrouvés régulièrement en visioconférence, de 18h 00 à 20h 00 minimum, au moins une quinzaine de fois, ainsi qu'une tenue de **03 Conseils d'Administration** (invité après le 18 Juin 2025).

Dans un « esprit d'ouverture et de participation collective et collégiale », les Administrateurs ont également invité à se joindre à eux, des personnes, non élues, mais « AYANT des QUALITES PROFESSIONNELLES ou PERSONNELLES » pouvant servir la Fédération des Confréries des Régions de France afin de vous apporter « UN MUST » dans nos 10 Commissions de travail mises en place, dès le mois de Mai 2024.

Permettez-moi donc, de vous les présenter :

- **Maryanne JEANDEMANGE**
- **Laurence FERY**
- **Michel MIERSMAN**
- **Jean-Pierre GIMBERT**
- **Éric FAUGUET**

1-) Parmi ces Commissions, la 1^{ère} : L'ETHIQUE, a tout de suite travaillé sur des amendements et modifications à apporter sur certains articles de nos Statuts, afin qu'il y ait une « COHESION » parfaite entre la « REALITE de la GOUVERNANCE, qui travaille à présent EN TOUTE COLLEGIALITE, CLARTE, et HUMANISME ». – (Fini le temps des « Moi Je... décide... et c'est comme cela car je suis le Président... »).

Ce n'est pas moins de 14 versions modifiées et amendées qui ont permis de présenter à vos suffrage toute à l'heure, le texte définitif que vous avez adopté à l'unanimité.

2-) Une autre Commission s'est mise au travail très rapidement, pour vous apporter des certitudes sur nos réductions à la SACEM.

Dossier peut-être le plus important, mais aussi le plus sensible, compte tenu du fonctionnement régional, voir départemental de cette institution.

Lors de la réunion n° 10 en visioconférence en date du 08 Septembre 2025, après débats et « retours d'expérience de plusieurs Groupements Régionaux », il nous a été rapporté qu'aujourd'hui, nous avons l'engagement de l'un des Responsables nationaux de la SACEM – Responsable aux études : Direction du réseau / Tarifs et Partenaires - que : SEULE la Fédération des Confréries des Régions de France est RECONNUE comme ASSOCIATION REPRENSATATIVE des CONFRERIES.

- extrait du compte-rendu de la visio n° 10 : La seule affirmation est que :

a) la SACEM reconnaît la Fédération des Confréries des Régions de France comme étant la seule

association à représenter les Confréries, au titre des « associations d'éducation populaire », et qu'ainsi les adhérents à la FCRF peuvent donc bénéficier, en plus des 20% d'abattement accordés aux associations, d'un abattement complémentaire compris entre 9,5 et 12,5%.

b) En échange, la SACEM demande que le Trésorier fédéral lui fournisse, annuellement, la liste des Confréries à jour de leur cotisation fédérale, mais aussi... « souhaiterait que les Confréries soient plus rigoureuses (déclarer leur manifestation bien à l'avance), coopératives (musique enregistrée ou live avec nom du groupe), et « visibles » (No Coment...) sur leur déclaration de spectacle »... mais également sur les déclarations des musiciens à leur Caisse de Retraite GUSO...

c) ci-joint le lien pour ceux qui ne connaissent pas le document tarifaire de la SACEM : https://flyer.sacemeligne.fr/314055_2023/314055_SACEM_Pack-So.html#p=6
et vous comprendrez mieux la complexité du système !!! bien expliqué en page 07 de leur flyer avec deux exemples chiffrés.

De ce fait, vous pouvez vous prévaloir de cet accord, et ainsi de bénéficier d'un ABATTEMENT COMPLEMENTAIRE entre 9,5 et 12,5% en plus des 20% accordés à toutes Associations à caractère éducatif et culturel. - Voir le document SACEM

3-) Cette même Commission a également planché sur un autre dossier très important, et à double volet, pour nos Confréries, à savoir :

a) l'établissement du Cerfa 11580*05 pour une DEFISCALISATION de certains frais de nos Consœurs et Confrères.

b) proposer aux entreprises le Cerfa 16216*01 pour le MECENAT et DON aux Associations.

Ce double dossier était très avancé, et même des rendez-vous avaient été envisagé avec des collaborateurs de l'ex-Ministre Monsieur Bruno LE MAIRE... mais le « tourne over » de nos ministres, fait que ce dossier est pour le moment : « SUSPENDU » - au vrai sens du terme, c'est-à-dire qu'il est replié et accroché dans une armoire... - (Je parle sous le contrôle de certains Hauts Fonctionnaires qui, peut-être sont présents parmi nous : Il faut savoir que tous les dossiers en cours d'instruction et non déposés dans le circuit parlementaire sont ainsi « mis en sommeil » par les ministères, et devront « intégralement repartir pour une nouvelle instruction, avec les nouvelles directives des nouveaux occupants... ») - Vous l'avez compris (dixi un fonctionnaire de Bercy... : il vous faudra attendre un peu que... ».

4-) Heureusement, une autre Commission collaborant directement avec le Secteur Privé, a pu signer UN ACCORD de PARTENARIAT avec la Chaîne hôtelière B&B, et ainsi permettre que chaque Consœur et chaque Confrère, Membres d'une Confrérie, puissent bénéficier, à titre individuel et toute l'année, d'une REDUCTION de 10% sur le PRIX des CHAMBRES.

Un protocole d'accord a été établi et nous avons donc un NUMERO de CODE à donner à la réservation.

Celle-ci doit faire l'objet d'un processus simple que chaque Président de Groupement Régional a reçu, par écrit dans le compte-rendu de visioconférence n° 02 du 14 Octobre 2024 :

« Suite à notre échange, je vous propose de bénéficier d'une remise de 10%* sur le prix de la chambre dans plus de 386 B&B HOTELS participants** pour les personnes qui n'ont pas souscrit de programme de fidélité Club.

Cet accord se présente sous forme d'un **code promotionnel réservable sur le site internet**, l'appli mobile ou par téléphone auprès de notre centrale de réservation (numéro non surtaxé dédié aux clients en contrats).

Le règlement se fait lors de l'arrivée à l'hôtel.

- *Cette remise n'est cumulable avec aucune autre offre commerciale, réduction du programme fidélité, ni avec les offres promotionnelles. ** en pièce jointe la liste des hôtels participants 386 sur 432 hôtels en France. »*

Cette remise, sous forme de code, est à communiquer uniquement aux adhérents, il n'est pas destiné à être diffusé sur internet.

Ce code est inscrit sur les réservations.

Nos hôteliers ont accès à la liste des partenaires avec lesquels nous mettons en place des remises.

Ils peuvent très bien demander à la personne à l'arrivée à l'hôtel de justifier leur appartenance à la fédération.

Cela n'est pas systématique mais peut-être fait par l'hôtelier. ».

5-) Toujours dans les travaux des diverses Commissions, sachez que notre Trésorier Fédéral et notre 1^{er} Vice-Président ont échangé et rencontré l'un des Cadres Dirigeants Régionaux du Crédit Mutuel, afin d'étudier quelques avantages complémentaires à proposer à la Fédération des Confréries des Régions de France, en plus de ceux que cette banque propose à toutes Associations ayant un compte dans leurs agences : voir ci-dessous

« Les + du Crédit Mutuel

En tant qu'entreprise à mission, 15 engagements ont été pris en 2020 par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont celui d'offrir la garantie Responsabilité Civile à leurs dirigeant, et la solution Pay Asso4 à nos associations clientes.

Le Crédit Mutuel s'engage auprès des associations

Pour encourager ceux qui s'engagent, nous offrons une garantie Responsabilité Civile des Dirigeants jusqu'à 50 000 € aux associations culturelles et sportives clientes du Crédit Mutuel.

Nous facilitons également votre gestion en vous offrant la solution d'encaissement dématérialisée Crédit Mutuel Pay Asso. Vous bénéficiez ainsi d'une page de paiement en ligne, vous pouvez percevoir des dons ou encore encaisser vos cotisations et inscriptions à un événement, comme si vous aviez un site internet !

Associathèque, votre boîte à outils associative

En devenant client du Crédit Mutuel, vous avez accès à associathèque.fr, une véritable mine d'or pour votre association. Informations pratiques, actualités, aides et conseils dans de nombreux domaines : vous y trouverez tous les outils pouvant vous accompagner dans vos projets en tant que dirigeant associatif. ».

6-) Parmi nos visites, échanges ou autres collaborations, qu'elles soient présentes ou bien futures, nos divers Membres de Commissions, ont tissé des liens avec l'Association des Lycées Hôteliers afin d'étudier des « MISES A L'HONNEUR » de certains jeunes professionnels, qui demain, pourront être nos « courroies de transmission », et... rajeunir nos rangs...

Toujours dans nos rencontres, nous avons échangés, en Février 2025, avec des Responsables nationaux Marketing & Commercialisation du Groupe PROMOCASH afin de voir comment nos Confréries pourraient bénéficier d'avantages tarifaires sur leurs produits, le but étant d'être, à peu près, au niveau des « professionnels des métiers de bouche »

Soulignons également que notre Président Benoît PAUTRAT a, durant ces 14 mois rencontré et établi des contacts et des liens avec un grand nombre d'Associations oenogastronomiques, vineuses ou bachiques, ainsi que de représentants des professionnels de la restauration et des métiers de bouche, et la preuve en est aujourd'hui, avec notre présence à SERBOTEI.

Enfin, nous avons créé un NOUVEAU SITE INTERNET – <https://federation-confreries-regions-france.fr> - pour notre Association, et en parallèle, avons déposé et obtenu de l'Institut National de la Protection Industrielle, la protection du nom : Fédération des Confréries des Régions de France.

Certes, le site internet n'est pas encore finalisé complètement, mais ce n'est qu'une question de jour... enfin je l'espère... car là encore nous avons eu droit « à des bugs dans nos diffusions... et mise en ligne ».

Normalement, et je le souhaite avant la fin du mois, et de notre réunion de la Commission : Communication/ Internet du vendredi 31 Octobre 2025, vous devriez pouvoir retrouver dans le site de la Fédération des Confréries des Régions de France, nos Statuts adoptés ce jour, ainsi que le Règlement Intérieur, et d'autres informations, comme la date de vos Chapitres, etc...

Nos activités et Chapitres ayant, plus ou moins refleuris avec succès durant l'été, ont fait que notre structure fédérale, entièrement renouvelée, et rajeunie, a trouvé une nouvelle place sur l'échiquier national, et devient véritablement une structure forte, mais surtout représentative de ce que peuvent apporter nos Confréries dans le monde économique, et celui du « bien vivre et du bien se nourrir ».

En ce lundi 20 Octobre 2025, le bilan d'activités 2024-2025 de l'Association Fédération des Confréries des Régions de France est clos, et soumis à votre approbation par un vote à mains-levées lors de son Assemblée Générale Ordinaire, réunie régulièrement. ».

3- Rapports financiers par le Trésorier Fédéral

a) Budget Réalisé 2024

Fonctionnement							
Recettes				Dépenses			
Nature	Origine	Détail	Montant	Nature	Origine	Détail	Montant
Cotisations	2024		6 560,00 €	Cotisations			- €
Don	2024		25,00 €	Assur. RC			97,83 €
			- €	Frais Admin.			447,24 €
	2024		- €	Frais Missions		Réceptions	22,30 €
Frais Réunions	Hors C.A.		- €	Frais Réunions		Heberg., Repas	
			- €	Frais Réunions	Particip.	Déplacements	1 055,12 €
Renoncement au Remb. de Frais			à remplir	Non Remb. de Frais			à remplir
Intérêts 2024	Livret & Chè.		827,09 €	Frais Banque			- 37,45 €
		Sous-Total	7 412,09 €			Sous-Total	1 585,04 €

Comptes de Résultat

Manifestations et Actions							
Recettes				Dépenses			
Nature	Origine	Détail	Montant	Nature	Origine	Détail	Montant
Participation	A.G. 2024		- €	Salle	A.G. 2024		1 971,09 €
Hôtel	A.G. 2024		- €	Hôtel	A.G. 2024		- €
	A.G. 2024		- €	Repas A.G.	A.G. 2024		- €
			- €				- €
				Zoom, Site, Web TV, Domaine et Antivirus			3 407,97 €
				Contributions	Régions		- €
Provisions				Provisions	Action, Achats		
		Sous-Total	- €			Sous-Total	5 379,06 €

Bilan financier

BILAN FINANCIER 2024							
ACTIF				PASSIF			
Nature		2024	2023	Nature		2024	2023
Comptes Banque		28 972,55 €	28 524,56 €	Report	à nouveau	30 465,16 €	37 370,27 €
Caisse		- €	- €	Charges	déjà payées	1 683,80 €	
Produits	à recevoir	- €	- €	Charges	à payer		1 055,12 €
Stocks	Bro.,Aff.,Pin's	256,80 €	256,80 €	Variation Stock	Résultat excep.	- €	4 670,94 €
Produits N + 1	déjà reçus	-	25,00 €	Résultat		447,99 €	- 3 289,29 €
Charges N + 1	déjà payées		1 708,80 €	Provisions			
TOTAL		29 229,35 €	30 465,16 €	TOTAL		29 229,35 €	30 465,16 €

Suite à la vision et projection des différents tableaux, ceux-ci commentés par le Trésorier Fédéral, le Président demande si il y a des questions relatives à cette présentation des comptes.

Personnes ne demandant d'explications complémentaires, QUITUS est donc donné sur les comptes 2024.

b) Budget Prévisionnel 2025

Pour les raisons que nous avons longuement évoquées précédemment : assignation de la Fédération des Confréries des Régions de France, l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 n'a pas pû avoir lieu à

PERPIGNAN comme prévu, et de ce fait, nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de faire voter un « Budget Prévisionnel 2025 ».

A aujourd'hui, compte tenu de la date de cette Assemblée Générale Ordinaire en fin de saison, nous pouvons considérer que le budget réalisé à la date du 09 Septembre 2025, pourrait « être retenu comme budget prévisionnel 2025 ».

Le Président Benoît PAUTRAT propose donc de retenir cette proposition, sous le contrôle de notre Confrère Dominique PAIROCHON, Président de l'Ambassade des Confréries des Pays de La Loire, mais surtout ancien cadre dans le milieu bancaire et associatif. - ACCORD TACITE de l'Assemblée.

Le budget et les comptes 2025 seront bien à valider lors de la prochaine Assemblée Générale, en Mai 2026.

Donc pour information, les Cotisations 2025 reçues des Groupements Régionaux ci-dessous :

- Ardennes
- Bourgogne Franche-Comté
- Bretagne
- Centre Val-de-Loire (*Ambassade : Eure & Loire – Indre & Loire – Loir & Cher - Loiret*)
- Fédération Régionale Grand Est
- Languedoc-Roussillon Occitanie
- Midi Pyrénées Occitanie
- Normandie
- Nouvelle Aquitaine
- Pays de La Loire

Les Groupements Régionaux ci-après NON PAS COTISES pour 2025 :

- Auvergne Rhône Alpes
- Ile de France Cocorico
- Hauts de France
- Provence Alpes Côte d'Azur
- Val de Loire (*Académie – Cher et Indre*)

Situation au 31 Août 2025

DEPENSES		RECETTES	
7 176,00 €			
Dépenses/ Recettes à venir			
Assemblées Générales	1 200,00 €	Cotisation à perçvoir	2 200,00 €
Clôture Procès	1 200,00 €	Produits financiers	450,00 €
		Divers	300,00 €
TOTAUX	9 876,00 €	TOTAUX	7 150,00 €
Résultats 2025 = -2 726 €			
Coût Procès M. DEVOT	7 000,00 €	Pour mémoire	Attente Art 700
			1 500,00 €

4- Proposition tarifaire pour les Cotisations 2026.

Le Président Benoît PAUTRAT rapporte la proposition enterrinée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 16 Octobre dernier : PAS d'AUGMENTATION de la COTISATION 2026, celle-ci restant à 25 € par Confrérie & 25 € par Groupement Régional.

*Proposition acceptée à l'UNANIMITE par l'ensemble de l'Assemblée.

– 5- Validation du Budget prévisionnel 2026

Le Trésorier Fédéral, nous présente son « Budget prévisionnel » sur la base du montant des cotisations votées précédemment.

Budget Prévisionnel 2026 - Brut			
RESSOURCES	Cotisations à 25 €	388 confréries 12 Groupements Régionaux	9 700 € 300 € 300 € 10 300 €
EMPLOIS	Produits Financiers		
	Assemblée Générale	Divers Repas AG	1 200 € 1 200 €
	Déplacements	Missions diverses	400 €
	Abonnements	ZOOM	200 €
	Frais divers	Hébergement internet	800 €
		Banque	20 €
		Assurances	100 €
		Impressions	600 €
		Fournitures administratives	250 €
		Nom de Domaine internet	150 €
		Honoraires divers	1 200 €
	Manifestations diverses	Expositions	350 €
			6 470 €

Résultats 2026 = 3 830 €

6- Approbation d'un Règlement Intérieur *tel que défini dans sa Version 02 du 22 Octobre 2024*

Le Rapporteur de la Commission – ETHIQUE – Monsieur Michel MIERSMAN présente les textes des amendements, modifications, ajouts et autres textes complémentaires apportés par les Administrateurs lors de diverses réunions préparatoires, et validés à l'unanimité lors du Conseil d'Administration n° 03 en date du 16 Octobre 2025.

- A l'issu de cette présentation, le Président, Benoît PAUTRAT soumet au vote l'adoption de ce Règlement Intérieur de la Fédération des Confréries des Régions de France.

* Personne ne sollicitant un vote à bulletin secret, le scrutin se fait donc à « mains levées » :

Résultats du vote :

- Contre = 00
- Abstention = 00
- **Pour = UNANIMITE.**

Le Règlement Intérieur est donc ainsi adopté dans sa forme actuelle

7- Proposition de créations de nouvelles entités régionales.

Conformément aux délibérations prises par le Conseil d'Administration dans sa séance du 16 Octobre 2025, donnant « accord au Président Benoît PAUTRAT » d'entamer des procédures, des rencontres, des propositions de voir se créer de nouveaux Groupements Régionaux dans les Régions Administratives où il n'y a pas ou plus de regroupement fédéral des Confréries, l'assemblée des Membres présents ou représentés donne son plein accord pour la création de nouvelles entités régionales, à savoir en :

- Ile de France
- Hauts de France
- Auvergne - Rhône Alpes
- Centre Val de Loire (départements du CHER & de l'INDRE)
- Provence Alpes Côte d'Azur.

Questions diverses*

(les questions diverses, hors celles de l'Ordre du Jour, ont été proposées avant l'Assemblée Générale Ordinaire afin de pouvoir les traiter)

Une seule question est posée :

- « *l'avenir de la Région Normandie, où les départements de l'EURE – la MANCHE et la SEINE-MARITIME ne sont pas représentés au sein de l'Académie Normandie.* »

Le Président Benoît PAUTRAT, avec le Délégué Régional Gérard LATINIER vont donc étudier et prendre l'attache des Confréries existantes dans ces départements, pour trouver une solution, le plus rapidement possible.

Plus personne ne sollicitant « une demande de prise de parole », le Président Benoît PAUTRAT clos la présente Assemblée Générale Ordinaire, à 20h 45, et invite les participants à se joindre à lui et au Président de l'Ambassade des Confréries des Pays de la Loire pour partager « le verre de l'Amitié », avec bien entendu, chanter l'hymne des Fins Gousiers :

Verre en haut

Verre en bas

Plaignons qui n'en a guère

Verre en haut

Verre en bas

Plaignons qui n'en a pas

Quand les arroserons-nous ces p'tites lèvres ces p'tites lèvres

Quand les arroserons nous celle du d'sus et celle du d'sous

C'est en les arrosant qu'on y trouve qu'on y trouve

C'est en les arrosant qu'on y trouve de l'agrément

Verre en haut

Verre en bas

Plaignons qui n'en a guère

Verre en haut

Verre en bas

Plaignons qui n'en a pas

De tout ce qui a été dit est transcrit dans le présent Procès-Verbal composé de 10 pages et signé par nous, Secrétaire Général de la Fédération des Confréries des Régions de France, et validé par son Président, Benoît PAUTRAT.

Fait à NANTES, le lundi 20 Octobre 2025

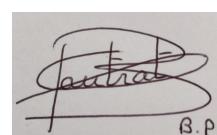
Pour faire et valoir ce que de droit

Le Secrétaire Général

Le Président de la FCRF



Didier BOBRIE



Benoît PAUTRAT